



PROGRAMME

Le BILAN DE COMPETENCES
pour construire un projet professionnel épanouissant et réaliste

Les objectifs du Bilan

- Identifier vos aspirations (valeurs, besoins, éléments de motivation et personnalité)
- Analyser vos compétences (savoirs, savoirs-faire et savoirs-être)
- Définir un projet professionnel

L'accompagnement dans la mise en œuvre du projet comprend notamment l'élaboration d'un plan d'action. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Le contenu et les étapes

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail. Ce cadre définit entre autres les trois phases indispensables à la réalisation du bilan et leur contenu nécessaire.

24H dont 12h d'entretiens individuels

1. PHASE PRELIMINAIRE

- Confirmer votre engagement dans la démarche
- Définir et analyser la nature de vos besoins
- Vous informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2. PHASE D'INVESTIGATION

- Analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Explorer de nouveaux projets professionnels et affiner selon vos critères de choix
- Vérifier sur le terrain la faisabilité du projet retenu

3. PHASE DE CONCLUSION

- Faire un bilan du parcours, en identifiant les points d'appui et les axes d'amélioration
- Co-construire le plan d'actions
- Co-rédiger la synthèse remise en fin de bilan

Moyens pédagogiques & techniques

QUESTIONNAIRES:

Valeurs, critères de choix, besoins
Enquête métier

APPORT DE CONNAISSANCES

marché de l'emploi, métiers, formations, dispositifs de financement

REDACTION D'UNE SYNTHÈSE

la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap pour s'assurer de la faisabilité de la prestation ou proposer une solution alternative, si besoin. Nous contacter, nous étudions au cas par cas les compensations nécessaires.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et ses résultats

- Les feuilles d'émargement ou le relevé de connexion
- En séance, le suivi et l'analyse de vos démarches et réflexions
- Un workbook est à votre disposition. Tous les outils, exercices et ressources y sont regroupés. Ce sera votre guide tout le long du parcours. (drive partagé si visio)
- Le suivi par messagerie Whatsapp 5j/7 entre les séances permet également de répondre à vos questionnements sur le travail personnel proposé et de s'assurer de votre progression
- La co-rédaction de la synthèse permettra de mesurer l'atteinte des objectifs pré-définis en récapitulant votre cheminement, les moyens utilisés et les résultats du bilan.

Modalités

CATEGORIE ET BUT

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Bilan de compétences

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

PUBLIC

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

DUREE

La durée d'un bilan peut varier de 2 à 3 mois et comprend un point de suivi à 6 mois de la date de fin de la prestation.

Pré-requis

- S'assurer de disposer du temps nécessaire dans votre planning pour les séances et le travail inter-séance
- Disposer lors de séances d'un bureau fermé, d'une connexion Internet et d'une webcam pour les visios.

-

TARIF 2000 € TTC

MODALITES ET DELAI D'ACCES

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention est signée et que la totalité du règlement est payé.

Les délais d'accès à l'action sont de 15 jours une fois l'inscription validée.

Les entretiens peuvent se dérouler soit en VISIO soit en PRESENTIEL au centre POLYPOUSS à Alixan.

Nous décidons du planning des séances en amont: Adaptation en fonction de vos disponibilités.

FINANCEMENT

Différentes solutions de financement de votre bilan existent : CPF, plan de développement des compétences, autofinancement.

Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation.

Code de déontologie

Confidentialité

La confidentialité des échanges est de règle ; le(la)consultant(e) porte une attention particulière aux conditions matérielles de cette confidentialité.

Secret Professionnel

le consultant est tenu au secret professionnel, régi par le Code Pénal, pour tout ce qui concerne le(la) bénéficiaire du bilan.

Consentement

le(la) bénéficiaire doit consentir librement à s'engager dans la prestation, indépendamment du financeur de la prestation.



Votre consultante : Justine BUISSON

Après 7 années dans le recrutement, Justine a décidé de suivre une formation certifiante de Consultante en gestion de carrières en 2022. Depuis trois ans, elle se consacre à l'accompagnement à l'épanouissement professionnel grâce au bilan de compétences.

100 %

De nos clients nous
recommandent*

CONTACT

06.76.17.74.35

bienvenue@justshine.fr